



APPEL A CANDIDATURE PROJET ARTISTIQUE

PLACE A L'ART 2013 - MARSEILLE -

L'association Les Têtes de l'Art est spécialisée dans l'accompagnement de projets artistiques pluridisciplinaires participatifs.

Depuis 2010 elle porte « Place à l'Art », dispositif qui vise à repenser les modes d'interventions artistiques dans l'espace public auprès des populations, et à repositionner l'artiste au cœur de la cité et du débat public.

Dates de la manifestation : les 26 et 27 octobre 2013

Thème de l'édition : « A chacun sa place »

Thème de l'édition 2013, « A chacun sa place » nous parle de l'espace public au sens large, de la place qu'occupe chacun d'entre nous, de la place que l'on prend et de celle que l'on peut prendre.

L'esprit de l'évènement

L'évènement Place à l'Art à pour objectifs de:

- proposer un espace de création pour développer un travail en relation avec une place
- favoriser la rencontre entre une œuvre, des artistes et un quartier ouvert vers l'extérieur
- impliquer des populations dans un processus de création

Le dispositif Place à l'Art repose sur deux types d'actions

1/ Une création de préférence pluridisciplinaire, pensée pour le lieu et qui fait écho aux caractéristiques de l'espace investi.

2/ La mise en œuvre d'ateliers de pratiques artistiques participatifs impliquant les populations, entre 6 et 11 ateliers de 3 heures (du 19 au 26 octobre 2013).

Ces ateliers seront intimement liés au projet retenu, pluridisciplinaires et encadrés par des artistes ayant l'habitude de travailler sur l'espace public.

Des actions de médiation autour des œuvres seront organisées, afin de faciliter la réception du public et d'en analyser leur perception.

Objet de l'appel à projet

L'œuvre

- Type d'œuvre : Seront privilégiées les œuvres participatives et interactives permettant la diversité des regards sur la place investie. Seront également privilégiées les œuvres marquant visuellement la place.
- Durée de vie de l'œuvre : Un week-end, à compter de l'installation de l'œuvre.
- L'intégration de l'œuvre : l'intégration de l'œuvre doit tenir compte de l'échelle du site et de la spécificité du lieu d'installation
- L'artiste/ les artistes s'engagent à créer une œuvre en lien étroit avec les caractéristiques architecturales, historiques et sociologiques de la place de la Halle Puget.
- Le choix des matériaux : possibilité de choisir tous types de matériaux à condition de respecter l'environnement du site et les contraintes de sécurité
- Le délai de réalisation et d'installation des œuvres : les œuvres devront être réalisées *in situ* ou être apportées en partie réalisées. La réalisation et/ou l'installation de l'œuvre s'effectuera entre les 24 et 25 octobre 2013.
- La sécurité de l'œuvre : l'œuvre ne devra pas présenter de danger pour le public (risque de chute, de coupure...) et résister à des rafales de vent pouvant aller jusqu'à 100km/h.
- Le(s) artiste(s) sélectionnés devront préciser les modalités techniques, logistiques, ainsi que les étapes planifiées de la réalisation de l'œuvre.

Conditions obligatoires

- Le projet doit répondre à la thématique retenue lors de l'édition
- Le projet doit inclure la participation d'habitants du territoire dans le cadre d'ateliers ou de la réalisation de l'œuvre. **La description des ateliers imaginés en complément de l'œuvre sera pris en compte pour la sélection du projet (pratique artistique, nombre de participants possible, destination : à qui s'adresse le projet, quelle tranche d'âge, comment les toucher (groupes constitués, groupes libre...))**

Lieu : la place de la Halle Puget, 13001 Marseille.

Dossier technique téléchargeable sur le site des Têtes de l'Art : www.lestetesdelart.fr

Rubrique : Projets portés par l'association

Les publics : Publics des structures sociales et éducatives de proximité et le public libre , révéler des publics qui s'ignorent et déjouer les places assignées à chacun (spectateurs, artistes...).

Ce qui est proposé aux publics est une découverte ou une redécouverte, une nouvelle appropriation d'un de leur espace de vie ou de passage, par le biais d'interventions ou d'installations artistiques éphémères et la participation à des ateliers de pratiques artistiques. **Chaque personne est invitée à être acteur de ce qui se joue sur le lieu investi.**

Champ artistique : Tous. Si la pluridisciplinarité n'est pas une condition obligatoire, seront toutefois privilégiés les projets permettant la rencontre d'à minima deux disciplines artistiques les œuvres marquant visuellement la place.

Budget

Ateliers (6 à 12 ateliers de 3h) : 100€ TCC/artiste pour 3h d'atelier (forfait réunion et hors face à face pédagogique en plus)

Œuvre : 5000€ matériel inclus.

Direction artistique

Les projets seront soumis à un comité de sélection composé de l'équipe coordinatrice des Têtes de l'art, deux artistes référents ayant participé à l'édition précédente, ainsi que le directeur technique de l'édition.

La médiation artistique et culturelle est assurée par l'association les Têtes de l'Art qui porte la direction artistique, logistique et technique de la manifestation.

Communication

Affiche, brochure, communication presse et web, assurée par l'association

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : le 22 juillet 2013

(cachet de la poste faisant foi)

Les demandes de compléments d'informations concernant l'appel à projet devront être faites par mail à l'adresse suivante : cendrine@lestetesdelart.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE (format papier, et/ou support numérique en PDF)

STRUCTURE PORTEUSE

Nom (raison sociale)

Adresse

Contact du porteur du projet (nom, téléphone et courriel)

Le dossier doit être complété de

- CV de l'artiste
- Dossier artistique, avec visuels de précédentes créations, ainsi que d'ateliers artistiques
- Note d'intention du projet
- Fiche technique
- Budget prévisionnel
- Titre de l'œuvre

Le dossier complet est à envoyer avant le 22 juillet 2013 (cachet de la poste faisant foi) **par mail et par courrier à :**

Cendrine Chanut

Association Les Têtes de l'Art

29 Rue Toussaint

13003 Marseille

Des compléments d'informations pourront vous être demandés suite à réception du dossier.

Vous serez informés par mail de la décision du comité la semaine du 12 août 2013.

Les dossiers pourront être restitués sur demande. (Joindre enveloppe timbrée avec l'adresse de l'artiste au cas échéant).